



Traité Tamid

Michna 1 - Chapitre 2

כִּאֲוֵהוּ אָחִיו שִׁירָד,
וְהֵם רָצוּ וּבָאוּ.
מִהָרֹּץ וּקְדָשׁוֹ יָדִיָּהֶן וּבִגְלִיָּהֶן מִן הַפִּיּוֹר.
בָּטְלוּ אֶת הַמַּגִּרְפוֹת וְאֶת הַצְּנוּרוֹת,
וְעָלוּ לְרֹאשׁ הַמִּזְבֵּחַ.
הָאֲבָרִין וְהַפְּדָרִין שֶׁלֹּא נִתְאָכְלוּ מִבְּעָרֵב,
סֹנְקִין אוֹתָם לְצִדֵּי הַמִּזְבֵּחַ;
אִם אֵין הַצְּדָדִין מִחֲזִיקִין,
סֹדְרִין אוֹתָם בְּסוּבֵב עַל הַכֶּבֶשׂ.

[La Mishna précédente décrit la manière dont le Kohen chargé de l'enlèvement des cendres doit s'acquitter de cette tâche. La Mishna continue ainsi] : Les frères[du Kohen qui enlevait les cendres, c'est-à-dire les autres membres de la famille patrilineaire], virent qu'il était descendu[de l'autel avec la bassine à charbon], et ils[coururent]vers[le bassin]. Ils se hâtèrent de se purifier les mains et les pieds avec[l'eau du]bassin,[puis]ils prirent les pelles et les fourches et montèrent[avec elles]jusqu'au sommet de l'autel.[Les pelles servaient à pelleter les cendres jusqu'au centre de l'autel, tandis que les fourches servaient à retirer de l'autel les membres qui n'avaient pas été consommés. Quant aux]membres[des 'Olot]et aux graisses[des autres offrandes]qui n'avaient pas été consommés[et réduits en cendres]depuis la [veille, les Kohanim]les ramassaient sur les côtés de l'autel. Si[les membres et les graisses restants étaient si abondants que les]côtés[de l'autel]ne pouvaient pas les contenir, [les Kohanim]les disposaient sur la rampe, en face du rebord environnant[de l'autel].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions